

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Alain HOUPERT	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Roland PONSAA	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Organisation de divers colloques - Demandes de subventions**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Université de Bourgogne, UniversCités, approuvée par le Conseil de Communauté le 25 juin 2009, le Grand Dijon et la Ville de Dijon s'engagent à poursuivre le soutien aux colloques, organisés et validés par l'Université.

Un budget total de **25 000 €** est prévu à cet effet pour l'année 2015. L'enveloppe consommée à ce jour est de 7 000 euros.

Par courrier du 24 février 2015, le Président de l'Université de Bourgogne sollicite le financement des affaires suivantes.

1 - UMR U866 Lipides, Nutrition, Cancers - Congrès international «Polyphénol de la vigne et du vin, le resvératrol».

Ce congrès international (Hawaï en 2014) se tiendra à Dijon les 2 et 3 novembre 2015, avec pour objet de faire connaître les dernières avancées sur le resvératrol et ses dérivés dans le domaine de la vigne, du vin et de la santé.

De manière à mettre en évidence les divers atouts des laboratoires de recherche de l'Université de Dijon (IUVV, INRA, INSERM, CNRS), et à mettre en valeur la récente création du Pôle d'excellence Vigne et Vin, et placé sous le patronage de la Chaire Unesco, le congrès se veut transdisciplinaire, impliquant à la fois :

- des acteurs du monde végétal : défense de la vigne, bioproduction du resvératrol,
- des acteurs du monde animal et médical : effets santé du resvératrol,
- des acteurs du monde socio-économique permettant à de nombreux industriels de participer.

Les dates choisies feront suite à un autre congrès international sur les polyphénols se déroulant sur Tours (27-30 octobre 2015) et permettront ainsi aux scientifiques internationaux de coupler les deux congrès.

Pour l'organisation de ce colloque, l'UMR sollicite de la Communauté urbaine du Grand Dijon une subvention d'un montant de **2 200 € soit 10 %** du budget total (*voir annexe jointe*).

Il est proposé une subvention de **2 000 € soit 9,10 %** pour le colloque.

2 - ICB - 17ème Séminaire franco-polonais sur la Réactivité des Solides.

Depuis 1976, des échanges scientifiques existent entre l'Université de Bourgogne et l'AGH University of Science and Technology de Cracovie (Pologne) avec l'organisation de séminaires tenus tous les deux ou trois ans.

Le dernier s'est déroulé à Cracovie en décembre 2012 avec une trentaine de conférences orales sur des thèmes tels que la corrosion et protection des matériaux, les matériaux cimentaires, etc.

Le prochain se tiendra à Dijon du 29 juin au 1er juillet 2015 et accueillera 55 participants.

Des programmes d'échanges SOCRATES puis ERASMUS (permettant la mobilité d'étudiants et d'enseignants-chercheurs entre les deux pays), les programmes POLONIUM impliquant chercheurs et étudiants, la soutenance de thèses en co-tutelle ou en co-direction, le nombre de publications scientifiques entre les deux universités sont une preuve de la grande qualité de cette collaboration scientifique.

La pérennité et la vitalité des échanges reposent en partie sur le succès des séminaires franco-Polonais, qui sont l'occasion d'échanger sur l'actualité scientifique, de connaître les nouveaux chercheurs et d'identifier les futures collaborations possibles.

Pour l'organisation de ce colloque, l'ICB sollicite de la Communauté urbaine du Grand Dijon une subvention d'un montant de **2 000 € soit 13,5 %** du budget total (*voir annexe jointe*).

Il est proposé une subvention de **1 500 € soit 10,13 %** pour le colloque.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 3 500 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer les colloques énoncés ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.